



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

DEL_2023_182
Direction Générale des Services
Nomenclature : 6.4.1

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 5 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

**OUVERTURES
DOMINICALES DES
COMMERCES AU
TITRE DE L'ANNEE
2024 - DEROGATIONS
EXCEPTIONNELLES
A L'INTERDICTION
DU TRAVAIL LE
DIMANCHE**

Présents : 27

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 6

Mme ARNAUD par Mme BLACHIER-BAIARDI
Mme BOUCHÉ par M PADUANO
Mme PAGES par M. BERNE
M. RAOUX par M. MORAND
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	27	33	32	0	1

RAPPORTEUR : Mme BOUCLET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

Vu le Code du travail et notamment les articles L3132-3, L3132-26, L3132-27 et R 3132-21,

Vu la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron,

Vu les propositions parvenues à ce jour de la part de commerces de détail,

Considérant que la Loi Macron introduit des mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée,

Considérant que les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche ont pour objectif de faciliter l'ouverture des établissements de commerce de détail (les concessionnaires automobiles entrant dans ce champ) jusqu'à douze dimanches par an,

Considérant que l'ouverture dominicale peut être autorisée par type de commerce de détail et pour des dimanches distincts,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser l'ouverture de ces commerces le dimanche et après examen des demandes des commerçants, il est proposé d'autoriser, par type de commerces, l'ouverture des dimanches suivants pour l'année 2024 :

Pour toutes les branches d'activités, excepté le secteur automobile :	10 novembre
	8 décembre
	15 décembre
	22 décembre
	29 décembre
Pour le secteur automobile :	14 janvier
	17 mars
	16 juin
	15 septembre
	13 octobre



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'autoriser, par type de commerces de détail, l'ouverture des dimanches pour l'année 2024 tel que précisé ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. MALAPERT

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

DECIDE

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'autoriser, par type de commerces de détail, l'ouverture des dimanches pour l'année 2024 tel que précisé ci-dessus,

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le **SLO**
ID : 084-218400190-20231211-DEL_2023_182-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Emilie BLACHIER-BAIARDI



Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Maire de Bollène